

LA MOTTE-SERVOLEX

SAVOIE, AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

(12 731 habitants, 2 985 ha, catégorie « Communes de – de 20 000 habitants »)

Éléments de contexte sur la collectivité

La Motte-Servolex se situe en périphérie de l'agglomération du Grand Chambéry à laquelle elle appartient, au pied du massif de la Chartreuse et s'étale sur un peu moins de 3 000 hectares répartis en un tiers de terres agricoles (36 exploitants agricoles principalement céréales et arboriculture qui en font la première commune agricole de Savoie), un tiers de forêt (dont 530 hectares sont propriété communale) et un tiers d'urbain.

La forêt motteraine est la première en Savoie à être certifiée PEFC et AOC Bois de Chartreuse (elle accueille 11 îlots de sénescence équivalents à 24 ha).

L'adhésion à cette démarche de progrès est le fruit d'un partenariat entre la ville, les associations et tous les acteurs de la filière bois. La commune est traversée par 5 cours d'eau : la Leysse et les ruisseaux Merderet, Nant Bruyant, des Marais et des Combes.

16 zones humides (env. 154 ha) dont 3 classées d'intérêt remarquable sont également présentes sur ce territoire.

La ville est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable, notamment par le biais d'un programme d'action Agenda 21 renouvelé en 2018, d'une démarche de labellisation Cit'Ergie (Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse) et d'une candidature au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Elle est également investie depuis plusieurs années dans la préservation de la biodiversité, en témoigne sa participation régulière au concours Capitale française de la biodiversité (2010, 2014, 2016, 2017, 2018 et 2021) au cours desquels elle a été récompensée d'un prix régional Auvergne-Rhône-Alpes en 2014 sur la thématique "Agriculture urbaine et biodiversité", et du trophée de « Meilleure commune pour la Biodiversité 2021 » sur le thème Eau & Biodiversité.

La ville s'appuie depuis 2008 sur l'expertise et le travail d'un chargé de mission Environnement - Développement Durable au sein de la collectivité, qui travaille exclusivement sur l'analyse, le suivi et les projets dans ce domaine, en transversalité avec les autres services de la ville et sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services et du Maire.



Figure 1. Vue sur la commune de la Motte-Servolex à partir du Col de l'Épine.
© J.Champres

1. Connaissance, planification, protection et restauration des milieux

Urbanisme

Le PLUi-HD du Grand Chambéry (adopté en 2019) prévoit une réduction du rythme d'artificialisation des sols et priorise le transfert de 7ha de zone urbanisable en zone agricole suite à une demande de la commune.

Un projet d'Eco-hameau de l'ancienne carrière des Granges est en cours de réalisation. Il prévoit l'aménagement à terme de 560 logements (collectif, eq. 1200 hab.) au Nord du territoire, sur une friche industrielle.

Atlas de la biodiversité communale et son plan d'actions Biodiversité

La commune s'est lancée dans une nouvelle phase de son Atlas de la biodiversité communale (ABC). Ce travail, en cours (période 2021-2023) a comme objectif d'approfondir les connaissances déjà importantes de la commune sur sa biodiversité, notamment pour la flore, les invertébrés et les habitats. Cette démarche intègre également un volet pédagogique et participatif.

La commune a en effet établi avec le conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie une déclinaison locale du Schéma régional de Cohérence écologique Rhône-Alpes, et réalisé un premier inventaire de la biodiversité locale dès 2013. Ce travail est à l'origine du Plan d'Action de la Biodiversité en ville établie en 2014 et renouvelé et mis à jour récemment pour viser désormais à l'horizon 2025 une reconnexion des parcs urbains avec les réservoirs locaux du SRCE (la rivière Leysse, le Pré Lombard et le massif de l'Épine).

Les emplacements des haies sur le territoire sont sélectionnés par un diagnostic de fragmentation du paysage secteur par secteur (étude SIG en interne).

Le Plan d'Action de la Biodiversité en ville 2022-2024 programme les actions suivantes :

- plantations de haies vives en ville (6,5km réalisés)
- plantation de haies vives en milieu rural avec des aménagements pour favoriser la biodiversité (arbres, isolés, nichoirs). Les exploitations agricoles participent activement à la mise en place de haies sur leurs parcelles. Elles signent ainsi une convention de mise à disposition avec la commune, et s'engagent à entretenir et maintenir ces arbres et arbustes ; dans le cas contraire elles devront rembourser la ville.
- travaux sur l'Atlas de la Biodiversité communal, des inventaires et des ateliers participatifs ont été réalisés
- plantation d'un pré-verger avec des variétés fruitières locales (projet prévu en 2023).



Figure 2. Chevreuil curieux en lisière d'une parcelle de la forêt communale récemment plantée © J. Champres



Figure 3. Haie vive plantée à proximité d'un quartier d'habitation sur une parcelle communale.
© J. Champres

Stratégie foncière

Une politique active d'acquisition foncière est mise en place par la mairie : droit de préemption des parcelles, acquisition de « biens vacants et sans maîtres ». 21 hectares de forêt ont été acquis par la commune depuis 2011.

Réseau d'îlots de sénescence en forêt communale

La création d'îlots de sénescences a débuté à l'initiative de la ville en 2010 sur une surface de 20,56 hectares. En 2022, la surface concernée est montée à 27,25 hectares, soit 10 îlots fonctionnels. Ce réseau a comme objectif d'améliorer la richesse de la trame verte et la fonctionnalité des corridors entre la réserve naturelle régionale du Lac d'Aiguebelette et le massif de l'Épine.

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale participe évidemment à la mise en place et au suivi de ce un réseau d'îlots de sénescence, exclu de toute exploitation sylvicole. Ces îlots constituent des morceaux de forêt, abandonnés à une évolution spontanée de la



Figures 4 et 5. Panneau indiquant la présence d'un îlot de sénescence dans la forêt communale © J. Champres

la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres (chablis) et à leur renaissance par des semis naturels.

Un suivi scientifique faunistique (insectes et oiseaux), floristique et mycologique exceptionnel est assuré dans la cadre de « l'iloscope » de la forêt communale. En plus des suivis réalisés par l'ONF et des associations naturalistes locales, 48 équipes (élèves ingénieurs, formation continue...) se succèdent depuis 2013 sur ce terrain qui constitue un espace d'études et de recherche pour l'INRAE. De nouveaux inventaires sont prévus en 2024 à l'issue de la mise à jour du plan d'aménagement forestier.

Des panneaux pédagogiques expliquent le fonctionnement des écosystèmes de la forêt et détaillent la portée de cette action de maintien de poches d'arbres sénescents dans la forêt.

Les bonnes pratiques sont valorisées et partagées lors de journées techniques des communes forestières voisines (forêt du Bourget du Lac en 2022).

2. Lutte contre les pollutions et les risques via des solutions fondées sur la nature

Haies vives & vergers en ville et en campagne

Dans le cadre du plan d'actions Biodiversité, l'objectif de la collectivité en matière de plantations de haies vive en ville est de :

- améliorer le cadre de vie et le paysage urbain en proposant des haies d'essences variées en mixant les formes et les types de feuillages (caducs et persistants)
- participer à l'adaptation du changement climatique (rafraîchir avec l'eau en retissant les réseaux de fossés, profiter de l'effet rafraîchissant offert par le végétal (ombrage et évapotranspiration des arbres)
- tisser une trame verte et bleue continue entre le centre-ville vers les espaces ruraux. L'objectif est de proposer des habitats de qualité pour l'ensemble de la biodiversité (en lien avec l'Atlas Communal de la Biodiversité)
- proposer des haies comestibles pour les habitants, ainsi de nombreux fruitiers sont installés dans des haies vives à proximité d'habitation

Dans les espaces communaux, les haies vives sont composées d'essences locales et diversifiées : troène, orme, érable champêtre, cognassier, chèvrefeuille, sorbier des oiseleurs, Rosa canina, prunier, saule, cornouiller, sureau, fusain.

Dans les espaces ruraux, des structures privées volontaires participent à la création de haies.

Quatre diagnostics agro-écologiques d'exploitation ont été réalisés sur la période 2021-2022 : GAEC Martinet, Ecurie du Fort, EARL les Roussettes et le GAEC Mithieux. A partir de ces diagnostics, des actions de replantation de haies adaptées sont engagées et des préconisations de gestion, bandes tampons, tailles des haies sont formulés. Le choix des essences dans les aménagements des haies est du sur-mesure, en fonction du site, du contexte et



Figure X. Haies vives à proximité d'une zone habitée, de nombreuses essences fruitières sont intégrées dans le panel des essences plantées. © J. Champres



Figure 9. Exemple d'une haie vive sur le terrain de l'Ecurie du Fort, avec un panel d'arbres et arbustes locaux et fruitiers variés. Des essences toxiques pour les chevaux ont été exclues (érables notamment). Les plantations ont été réalisées avec des sujets en hauteur, baliveau et jeune-plant pour obtenir rapidement différentes strates végétales dans la haie. © J. Champres

de sa gestion future, des essences locales sont favorisées. Des préconisations dans le choix de ces essences ont été transmises en amont par la LPO, la mairie ainsi que la Chambre d'agriculture. Le suivi des haies est dans ce cas réalisé par les particuliers (contact avec la collectivité pour le remplacement des plants morts et suivi faunistique).

L'exemple du centre équestre de l'Ecurie du fort illustre bien cette action. L'objectif est de mettre en place des haies afin de créer des aménités pour les chevaux (ombrage) et tisser une trame verte avec des haies existantes. 210 mètres de haies vives ont été plantées à ce jour dans les différentes parcelles du club équestre.

Les plantations des haies vives sont réalisées autant que possible lors de chantiers participatifs : habitants, écoles, riverains, association, clients du club équestre...



Figure 10. La plantation de haies vives dans les parcelles de l'Ecurie du Fort va permettre de tisser une continuité bocagère avec la trame verte existante et créer à moyen terme également des aménités (ombrage et nourriture) pour les chevaux. © J.Champres

3. Mobilisation et implication des citoyens et des parties prenantes

1000 arbres par an pour la forêt communale

Cette action a démarré en 2021 pour une fin prévue en 2032. La forêt mixte de moyenne montagne du massif de l'Épine est affectée par le changement climatique. La mortalité de certaines essences (épicéas, hêtre, sapin) est accélérée par le réchauffement, la modification de la pluviométrie et la prolifération de ravageurs comme les scolytes.

La ville de la Motte-Servolet, propriétaire foncier, est maître d'ouvrage, et l'ONF, assurant la régie forestière, est maître d'œuvre dans cette action de replantation.

Les replantations sont réalisées sur des parcelles après une coupe sur une zone exploitée par la commune ou après une coupe sanitaire (obligation préfectorale d'intervenir en cas d'attaque du scolyte). En effet, des zones entières d'épicéas sont malades à cause de la pullulation de scolytes ainsi que les frênes atteints par la chalarose. Ces petits coléoptères creusent des galeries sous l'écorce des arbres ce qui coupe la circulation de la sève, les arbres deviennent alors secs ou rougissants.



Figure 6. Panneau pédagogique présentant l'évolution d'une forêt et sa gestion par l'ONF © J. Champres



Figure 7. Cheminement dans une partie de la forêt communale dédiée aux îlots de sénescence. © J. Champres



Figure 8. Canopée mixte de feuillus/résineux de la forêt communale © J. Champres

Les replantations sont menées exclusivement avec des jeunes plants d'essences variées adaptés au climat local. Les essences plantées sont majoritairement des feuillus (une dizaine d'espèces) : érable sycomore, érable plane, merisier, alisier torminal, orme champêtre, tilleul, chêne sessile, châtaignier, pommier sauvage. Et, selon les sites, deux espèces de résineux plutôt méridionaux : mélèze et pin sylvestre.

Des protections sont placées autour des jeunes plants pour les protéger des mammifères : chamois (introduits en 1990), chevreuil et le cerf qui arrive progressivement sur le site.

Les plants sont issus de la récolte de graines forestières, réalisée par une pépinière locale de marque Végétal local.

En 2022, plus de 855 jeunes plants ont été installés sur 8 zones dont 2 chantiers participatifs avec une vingtaine de familles (en partenariat avec le média radio France Bleue). Par la suite chaque année près de 1000 jeunes plants seront plantés dont une partie en mode participatif. Les plantations sont financées par du mécénat privé (Crédit Agricole, Patriarche...) ou de l'autofinancement complet par la collectivité.

L'ONF assure l'encadrement de la plantation et son suivi dans le temps.

Des chantiers participatifs (associations, habitants) réalisent d'autres aménagements en forêt communale : cheminements, installation de panneaux pédagogiques, création d'une mare dans une clairière (rare point d'eau essentiel à la biodiversité forestière).



Figure X. Des protections contre les cervidés ont été installées autour de chaque jeune plant d'une zone reboisée issue d'un chantier participatif en collaboration avec l'ONF. © J. Champres



Evaluateurs :

Anaïs GÉRARD, OFB
Mathilde MAÏSANO, OFB
Jérôme CHAMPRES, Cerema
Laura FLOCH, ARB îdF

Personnes rencontrées :

Luc BERTHOUD, Maire de La Motte-Servolex, Conseiller départemental du canton de La Motte-Servolex, 2^{ème} vice-président de Grand Chambéry en charge de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de l'innovation
Anthony PERRIN, Chargé de mission Environnement Développement durable, Ville de La Motte-Servolex
Marie DENIS, Ecuries du Fort
Sébastien LAGUET, Office national des Forêts

Date de la visite de terrain : mercredi 31 mai 2023
